



PAR COURRIEL

Québec, le 4 juin 2026

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/26-128

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande faite en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), visant à obtenir le ou les documents suivants :

1. Tout document ou toute donnée faisant état du nombre d'accidents mineurs survenus dans les camps de vacances au Québec par années, et ce au cours des dix dernières années;
2. Tout document ou toute donnée faisant état du nombre d'accidents mineurs survenus dans les camps de jour au Québec par années, et ce au cours des dix dernières années;
3. Tout document ou toute donnée faisant état du nombre d'accidents mineurs survenus dans les camps (tout type de camps) au Québec par années, et ce au cours des dix dernières années;
4. Tout document ou toute donnée faisant état du nombre d'accidents majeurs survenus dans les camps de vacances au Québec par années, et ce au cours des dix dernières années;
5. Tout document ou toute donnée faisant état du nombre d'accidents majeurs survenus dans les camps de jour au Québec par années, et ce au cours des dix dernières années;
6. Tout document ou toute donnée faisant état du nombre d'accidents majeurs survenus dans les camps (tout type de camps) au Québec par années, et ce au cours des dix dernières années;
7. Tout document où il est question de la décision de déclencher Le grand recensement des camps au Québec 2025 et des motivations derrière cette décision.

Après recherche, nous vous informons que le Ministère ne détient pas de documents pouvant répondre aux six premiers points de votre demande.

Cependant, vous trouverez ci-annexé deux documents pouvant répondre au septième point, concernant la décision de recenser les camps. Il est important de prendre en compte que ces documents sont datés de 2024 et que les informations qu'ils contiennent peuvent avoir évolué depuis.

... 2

Nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Marie-Michèle Genest
IB/JG/mc

p. j. 3



RECOMMANDATIONS

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL
CAMPS DE JOUR

Septembre 2024

MISE EN CONTEXTE

- Le 31 mars 2022, le Conseil québécois du loisir (CQL) publiait un communiqué de presse présentant une déclaration commune de différents organismes en loisir à propos de l'avenir des camps de jour au Québec.
- La déclaration présentée visait à identifier des opportunités de développement entre les différents acteurs du milieu des camps, à assurer que les enfants aient accès à des services accessibles et sécuritaires en camps de jour et demandait la mise sur pied d'un comité interministériel pour jeter les bases d'une collaboration entre les organismes et le gouvernement.
- Les partenaires visés par la Déclaration sont les suivants:



LES PRINCIPES VISÉS PAR LA DÉCLARATION DES PARTENAIRES



1

Les camps de jour doivent offrir des services accessibles, sécuritaires et de qualité pour assurer le bien-être et le développement global des enfants.



2

Les camps de jour s'inscrivent dans l'offre globale de loisir, ils sont « essentiels » pour assurer la conciliation famille-travail.



3

Les camps de jour sont complémentaires et en continuité au système scolaire et au système de santé.



4

Les camps doivent avoir la reconnaissance et les moyens pour assumer leur rôle et leurs responsabilités.



5

Le gouvernement doit pouvoir garantir aux parents le respect de normes de qualité et de sécurité par les camps de jour.

LES BESOINS IDENTIFIÉS DANS LA DÉCLARATION DES PARTENAIRES

1

La collaboration
pleine et entière des
ministères concernés¹

- Mettre en place un comité interministériel sur le loisir, présidé par la ministre responsable du Loisir.
- Optimiser la complémentarité et le continuum des services et des espaces entre les systèmes scolaires et de la santé au bénéfice des camps de jour.
- Assurer le déploiement des services adéquats pour la clientèle avec des besoins particuliers.
- Arrimer les calendriers scolaires au déploiement et à la fin des opérations des différents camps.

2

L'octroi de sommes
additionnelles pour accroître
la qualité des services
et la sécurité des enfants

- Assurer l'accessibilité pour l'ensemble des enfants, nonobstant la situation socioéconomique familiale.
- Assurer le respect d'un ratio enfants-moniteurs adéquat pour garantir la sécurité des enfants.
- Répondre aux enjeux de pénurie de main-d'œuvre.
- Soutenir la formation en animation et accompagnement.
- Consolider, développer et adapter les infrastructures d'accueil de camps de jour de tous les milieux.

3

L'application de normes
de qualité et de sécurité
à tous les camps de jour
du Québec

- Octroyer une autorisation d'opération pour le développement des camps de jour et de l'offre existante afin de garantir la qualité des services et la sécurité des enfants en camps de jour.
- Financer et déployer une campagne faisant la promotion des normes de qualité et de sécurité afin d'informer les parents.

LES PISTES DE SOLUTION IDENTIFIÉES PAR LE COMITÉ

SYNTHÈSE DES ACTIONS POTENTIELLES IDENTIFIÉES

Comité interministériel Camps de jour 2024

(en réponse aux besoins nommés dans la Déclaration du CQL et ses partenaires du 31 mars 2022)

1.1 Mettre en place un comité interministériel sur le loisir, présidé par la ministre responsable du loisir.

- Former deux comités (professionnels + SMA)
- Élargir le comité interministériel aux partenaires du milieu.

1.2 Optimiser la complémentarité et le continuum de services et des espaces entre les systèmes scolaires et de la santé au bénéfice des camps de jour.

- Suivre le projet pilote, mené par le comité interministériel coordonné par l'OPHQ, qui vise à intégrer le volet vie estivale dans les PSL et l'étendre à l'ensemble des régions.
- Contacter la Direction DIDP/TSA du MSSS pour qu'ils se joignent au comité.
- Partager le guide de transition de l'école vers la vie estivale dans le réseau.

1.3 Assurer le déploiement des services adéquats pour la clientèle à besoins particuliers.

- Augmenter l'enveloppe du PAFLPH.
- Offrir davantage de formations au personnel accompagnateurs.
- Offrir une formation spécifique sur le développement de l'enfant de 4 ans en collaboration avec le MFA.
- Établir un mécanisme de collaboration crûss-camps pour offrir un soutien aux accompagnateurs (à distance ou une équipe volante)

1.4 Arrimer les calendriers scolaires au déploiement et à la fin des opérations des différents camps.

- Contacter l'équipe de la Direction de l'organisation scolaire ou l'équipe de Martin Rhéaume (main d'œuvre) du côté du MEQ-Education.

2.1 Assurer l'accessibilité pour l'ensemble des enfants, nonobstant la situation socioéconomique familiale.

- Développer une mesure similaire au PAFACV
- Proposer un paiement anticipé ou introduire un crédit d'impôt plus avantageux.
- Évaluer la possibilité d'étendre aux camps de jour les enveloppes disponibles pour les écoles, basées sur l'indice de défavorisation (selon le salaire de la mère).
- Voir à uniformiser les frais d'inscription lors des offres de services similaires.

2.2 Assurer le respect d'un ratio enfant-moniteurs adéquat pour garantir la sécurité des enfants.

- Promouvoir l'importance d'adhérer au cadre de référence ou à la certification de l'ACQ.
- Implantation de normes minimales obligatoires (réf : mémoire PL45 de l'ACQ)
- Développer une mesure de remboursement du membership des camps de jours qui adhèrent au cadre de référence.

2.3 Répondre aux enjeux de pénurie de main-d'œuvre

- Octroyer des sommes à un ONL pour redistribuer aux camps de jour pour la réalisation de projets de mise en valeur des emplois en camps.
- Offrir un soutien financier pour la mise en place des programmes aspirants moniteurs (PAM) pour assurer une relève.
- Développer une mesure similaire aux sauveteurs pour offrir gratuitement le DAFA et la FACC.
- Évaluer avec Emploi Qc ou Revenu pour renchérir les salaires pour ceux qui étudient dans un domaine connexe.
- Enseignement supérieur pourrait reconnaître les emplois liés au domaine d'études comme des stages.

2.4 Soutenir la formation en animation et en accompagnement

- Poursuivre le financement du DAFA.

2.5 Consolider, développer et adapter les infrastructures d'accueil de camps de jour de tous les milieux.

- Améliorer l'utilisation des fonds dédiés à la mesure 30147.
- Création d'un guide des bonnes pratiques pour les camps qui utilisent les locaux scolaires.
- Sensibiliser les milieux scolaires + promouvoir davantage la mesure.
- Développer des voies de collaboration entre le milieu scolaire et les camps de jour.
- Intégrer du personnel scolaire aux premières et dernières semaines de camps pour assurer une période de transition et documenter les retombées.

3.1 Octroyer une autorisation d'opération pour le développement des camps de jour et de l'offre existante afin de garantir la qualité des services et la sécurité des enfants en camps de jour.

- Instaurer une réglementation minimale obligatoire pour l'ensemble des camps.
- Travailler un projet de loi pour les camps et viser un permis d'opération.
- Procéder à un recensement de l'ensemble des camps au Québec.
- Publier un registre des camps reconnus, certifiés, conformes, suite à une déclaration volontaire.
- Identifier des camps « illégaux » en s'inspirant du MFA pour les Services de garde.
- Déterminer une responsabilité ministérielle officielle.
- Évaluer la possibilité de modifier la Loi sur les services de garde pour y intégrer les camps de jour.
- Développer un pense-bête pour guider les parents dans les questions à poser lors de l'inscription en camps.
- Trouver un mot (style « V.L.T-E ») pour l'AVC pour promouvoir les choses à regarder avant d'inscrire son enfant en camps.

3.2 Financer et déployer une campagne faisant la promotion des normes de qualité et de sécurité afin d'informer les parents

- Campagne de promotion nationale du CR + certification ACQ pour sensibiliser les parents à l'importance de choisir un camp certifié.
- Prévoir un volet de sensibilisation pour les organismes sur l'importance d'adhérer à une certification.

LES 5 PRIORITÉS IDENTIFIÉES PAR LES PARTENAIRES

Mise à jour des priorités: Juin 2024

1

Octroyer une autorisation d'opération à tous les camps de jour afin de garantir la qualité des services, la sécurité et l'intégrité de tous les enfants qui les fréquentent et des employés.es qui y œuvrent.

2

Assurer le déploiement des services adéquats pour la clientèle avec des besoins particuliers.

3

Soutenir la formation en animation (Programme DAFA) et accompagnement (Programme FACC) en s'inspirant de mesures existantes, telles que le Programme d'aide financière pour la gratuité de la formation des sauveteurs et des moniteurs aquatiques.

4

Assurer l'accessibilité pour l'ensemble des enfants, nonobstant la situation socioéconomique familiale en bonifiant l'incitatif fiscal et mettre en place un programme de soutien financier pour assurer l'accessibilité aux camps de jour inspiré du PAFACV.

5

Assurer l'accès aux infrastructures et aux équipements d'accueil de camps de jour et l'adaptation de ceux-ci et bonifier la mesure 30147.

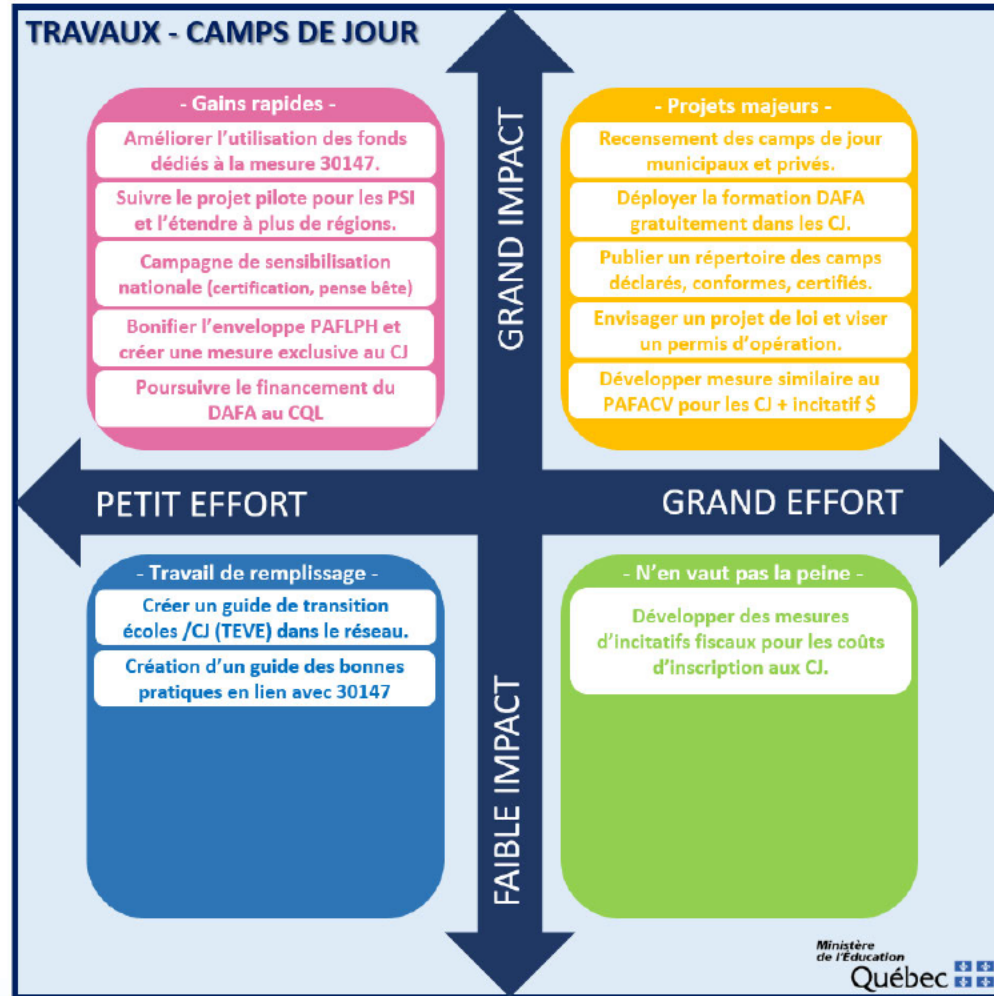
LES PISTES DE SOLUTION IDENTIFIÉES PAR LE COMITÉ

LES 5 GRANDES PRIORITÉS POUR LES CAMPS DE JOUR DU QUÉBEC

Déclaration des camps de jour *Coconstruire l'idéal d'un milieu*, émanant du Forum québécois du loisir du 31 mars 2022

Priorité 1: Octroyer une autorisation d'opération à tous les camps de jour pour garantir la qualité des services, la sécurité et l'intégrité des enfants et des employés.			Effort (↓↑)	Impact (↓↑)	Délais (↓↑)	Coûts (↓↑)
Piste d'action 1:	Procéder à un recensement des camps de jour municipaux et privés.		↑	↑	↑	↑
Piste d'action 2:	Publier un répertoire des camps (déclarés, conformes, certifiés).		↑	↑	↑	↑
Piste d'action 3:	Envisager un projet de loi pour les camps au Québec et viser un permis d'opération.		↑	↑	↑	↑
Piste d'action 4:	Réaliser une campagne de sensibilisation nationale (importance de la certification, pense-bête, etc.)		↓	↑	↓	↑
Priorité 2: Assurer le déploiement des services adéquats pour la clientèle avec des besoins particuliers.			Effort (↓↑)	Impact (↓↑)	Délais (↓↑)	Coûts (↓↑)
Piste d'action 1:	Suivre le projet pilote pour les PSI et l'étendre à l'ensemble des régions.		↓	↑	↓	↓
Piste d'action 2:	Créer un guide de transition (TEVE) dans le réseau des camps de jour.		↓	↓	↓	↓
Piste d'action 3:	Bonifier l'enveloppe du PAFLPH et créer une mesure exclusive aux camps de jour		↓	↑	↓	↑
Priorité 3: Soutenir la formation en animation (DAFA + FACC)			Effort (↓↑)	Impact (↓↑)	Délais (↓↑)	Coûts (↓↑)
Piste d'action 1:	Déployer la formation DAFA et FACC gratuitement dans les camps de jour.		↑	↑	↓	↑
Piste d'action 2:	Poursuivre le financement du programme DAFA au CQL.		↓	↑	↓	↑
Priorité 4: Assurer l'accessibilité en camps de jour pour l'ensemble des enfants.			Effort (↓↑)	Impact (↓↑)	Délais (↓↑)	Coûts (↓↑)
Piste d'action 1:	Développer une mesure similaire au PAFACV.		↑	↑	↑	↑
Piste d'action 2:	Développer des mesures d'incitatifs fiscaux (retour d'impôt, paiement anticipé, etc)		↑	↑	↑	↑
Priorité 5: Assurer l'accès aux infrastructures et aux équipements d'accueil de camps de jour			Effort (↓↑)	Impact (↓↑)	Délais (↓↑)	Coûts (↓↑)
Piste d'action 1:	Améliorer l'utilisation des fonds dédiés à la mesure 30147		↓	↑	↓	↓
Piste d'action 2:	Création d'un guide des bonnes pratiques pour les camps qui utilisent les locaux scolaires et les écoles qui accueillent les camps.		↓	↓	↓	↓

PRIORISATION DES ACTIONS SELON L'EFFORT/IMPACT



Plan d'action proposé En réponse aux priorités identifiées

- Procéder au recensement des camps au Québec**
 - Camps de jour municipaux
 - Camps de jour privés et OBNL
 - Camps de vacances
- Publier un répertoire des camps**
 - Camps auto déclarés
 - Camps qui respectent les normes minimales
 - Camps conformes au Cadre de référence
 - Camps certifiés par l'ACQ
- Procéder à des demandes budgétaires pour bonifier l'enveloppe du PAFLPH et développer une mesure d'accessibilité pour les CJ.**
- Poursuivre le financement du DAFA et optimiser son utilisation.**
- Améliorer l'utilisation des fonds dédiés à la mesure 30147.**
 - Fonds distribués aux établissements qui accueillent les camps
 - Création d'un guide des bonnes pratiques

P1

P1

P2

P4

P3

P5

VERS UN RÉPERTOIRE DES CAMPS

1

Recensement des camps de jour municipaux

Cible: L'ensemble des municipalités du Québec

JUIN à OCTOBRE 2024

1104 municipalités répondantes

2

Recensement des camps non réseautés

Cible: À définir

À COMPTER D'OCTOBRE 2024



A- Identifier

Milieu municipal
Réseaux de l'ACQ
Réseau Scolaire
Réseau ONL (fédérations)
Registraire des entreprises...

B- Rejoindre

En partenariat avec l'ACQ
et autres partenaires.

C- Convaincre

Auto déclaration
Participer au recensement
...
Adhérer aux normes
minimales

D- Accompagner

Les camps vers l'adhésion aux normes minimales

3

Publiciser les normes minimales des camps

(Répertoire des camps, à terme)

Camps
Auto
Déclarés

★
Respect des
normes
minimales

★★★
Conformes
au cadre de
référence

★★★★★
Certifiés par
l'Association
des camps

RESSOURCES HUMAINES

4^e sec. complété (ou 16 ans)

Formation en animation 14h

1 personne adulte par site
de camp (min 2 autorités)

1 secouriste formé pour 25
participants / 1 par site

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Ratios camp de jour:

1/10 (4 ans), 1/15 (5 +)

Ratio camp de vacances:

1/6 (4-6), 1-8 (7-10), 1/10 11+

Fiche santé

Plan mesure urgence +
prévention baignade

INTÉGRITÉ

Vérification antécédents
judiciaires

De : [Brigitte Keable](#)
À : [Marie-Hélène Soucy](#); [Jennifer St-Onge](#); [Andréa Bisson](#); [Émylie Lachance](#); ["lyne.duquette@msss.gouv.qc.ca"](#); ["marie-josée.boutot@msss.gouv.qc.ca"](#); ["anne.lamontagne@msss.gouv.qc.ca"](#); ["Andrée-Anne.Joly@mfa.gouv.qc.ca"](#); ["Nathalie.Bolduc@ophq.gouv.qc.ca"](#); ["Mathieu.fraser@jeunesse.gouv.qc.ca"](#); ["Benoit.Saulnier-Tremblay@mamh.gouv.qc.ca"](#); [Guyline Poirier](#)
Cc : [Alexiane Crotet](#); [Richard Carboneau](#); [Pascale Vachon \(pascale.vachon@jeunesse.gouv.qc.ca\)](#)
Objet : Suivi comité interministériel sur les camps de jour
Date : 18 octobre 2024 14:52:00

Bonjour,

En suivi à la dernière rencontre du comité interministériel sur les camps de jour, je vous transmets quelques informations pour vous faire part des avancements dans ce dossier depuis notre rencontre du 13 juin dernier.

Une rencontre du comité SMA s'est tenue le 17 septembre dernier. J'y ai fait la présentation des recommandations de notre comité et celles-ci ont été très bien accueillies.

Les autorités appuient nos démarches et nos recommandations. Les questions soulevées résident principalement dans le fait que nous sommes en restrictions budgétaires et qu'il pourrait être difficile de financer les actions identifiées.

Tous étaient d'accord pour débiter par le recensement, de manière à pouvoir dénombrer les camps de jour en opération sur le territoire québécois.

Le ministère de l'Éducation, en collaboration avec l'Association des camps du Québec (ACQ), le Réseau des unités régionales loisir et sport du Québec (RURLS) et les Unités régionales de loisir et de sports (URLS), procède donc actuellement à la première phase dudit recensement, soit celle des camps de jour municipaux.

Il est prévu avoir rejoint 100% des municipalités au 31 octobre 2024. Un rapport des données recueillies sera rédigé à la suite de cette étape.

La phase deux devrait débiter plus tard cet automne, toujours en collaboration avec l'ACQ. Cette étape visera à identifier tous les camps non réseautés comme les camps privés, les OBNL et les camps issus des structures non municipales.

Il est possible que vous soyez interpellés à ce moment pour faciliter les liens entre l'ACQ et certains organismes qui pourraient être liés de près ou de loin à votre ministère.

Autrement, nous visons avoir complété cette étape au 31 mars 2025 et détenir une liste plutôt exhaustive des camps de jour existants au Québec. La collecte de données auprès de ces organismes de cette deuxième phase devrait avoir lieu au printemps et à l'été prochain; exercice qui nous permettra de dresser le répertoire des camps conformes aux exigences minimales, comme discuté. Pour le moment, nous ne prévoyons pas tenir de rencontre du comité interministériel cet automne puisque les prochaines étapes découleront du recensement. Les SMA se rencontreront quant à eux en décembre prochain. Il est possible qu'une convocation vous soit transmise en amont ou en aval de cette rencontre.

D'ici là, je demeure disponible pour des échanges au besoin.

Merci pour votre collaboration et au plaisir,

Brigitte Keable | Conseillère en loisir

Direction du sport, du loisir, de l'activité physique et du plein air

Ministère de l'Éducation

Édifice Marie-Guyart

1035, rue De La Chevrotière, 26^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

418-646-6142 p.3940

brigitte.keable@education.gouv.qc.ca

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) Motifs :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).